

Conseil municipal du 07.12.215

Convocation en date du 18.11.2015
Début de séance 20h30 Fin de séance 23h00

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL Adjoints

Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Emilie CHARTAGNAC, Rémi BESNIER, Delphine CLEDAT, Carla LELIEVRE, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Jean-Pierre GOUMONDIE donne procuration à Françoise TAVERT

Absent(s) :

Etienne ANGLERAUD

1- Coupe de bois 2016

Proposition des assiettes de coupe selon le plan de gestion de l'ONF

NOM DE LA FORET	N° DES PARCELLES	SURFACE A PARCOURIR (HA)	TYPE DE COUPE	DESTINATION (vente ou délivrance)
FORET SECTIONALE DE REBEYROLLE	9A	9,85	2EME ECLAIRCIE	VENTE
FORET SECTIONALE DE REBEYROLLE	9B	4,88	4EME ECLAIRCIE	VENTE
FORET SECTIONALE DE TRASSOUDAIN	10U	7,86	2EME ECLAIRCIE	VENTE
FORET SECTIONALE DE TRASSOUDAIN	18B	6,85	4EME ECLAIRCIE	VENTE
FORET SECTIONALE DE TRASSOUDAIN	19U	8,38	2EME ECLAIRCIE	VENTE
FORET COMMUNALE DE CHAMBERET	20U	5,24	1ERE ECLAIRCIE	VENTE
FORET COMMUNALE DE CHAMBERET	21U	5,34	1ERE ECLAIRCIE	VENTE
FORET COMMUNALE DE CHAMBERET	22A	2,54	COUPE D'AMELIORATION	VENTE
FORET COMMUNALE DE CHAMBERET	23U	5,39	COUPE D'AMELIORATION	VENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes de destiner les produits de coupe pour la vente pour l'ensemble des forêts sectionales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter les coupes de la forêt communale en prévision du développement de la filière plaquettes bois sur la commune.

2- Réserve de chasse

Le conseil rappelle que la réserve de chasse de Scoeux est départementale.

3- Demande d'affouage

Demande de Mr et Mme TER HEIDE de faire valoir leur droit d'affouage sur la section du Mazaufroid.

C. Madrange a rencontré le technicien à avec qui il faudra prendre contact pour savoir ce qu'il est possible de couper.

4- Choix de l'intercommunalité

Après avoir fait un rappel sur la loi NoTre, le maire explique que le conseil municipal doit voter sur le choix d'accepter ou de refuser la proposition de la CDCI qui oriente la COM COM Vézère Monédières vers la communauté de communes de Tulle.

Argumentaire du Maire

Les points positifs

plus d'ingénierie

accueil favorable des élus de TulleAgglo

Les points négatifs

Tulle Agglo n'a pas les compétences tourisme, village vacances, centre aquarécricatif alors que c'est nos principales dépenses

Ponction fiscale de 250 000 € sur le budget communal qui diminuera la capacité d'investissement

Absence de réactivité de la commune en cas de difficulté des gestionnaires du village vacances et roulotte
Accompagnement de l'intercommunalité de Tulle pour nos projets mais ne sera pas force de proposition
Interrogation sur la gestion du centre aqua récréatif de Tulle dont le fonctionnement pourrait revenir à l'intercommunalité.

Autres points à prendre en compte pour décider

Le conseil départemental serait d'accord pour affecter une personne à mi-temps pour aider à mener à bien les projets intercommunaux si la COM COM reste locale.

Possibilité de contractualiser avec l'intercommunalité de Tulle pour certains domaines de compétences.

Etat serait favorable à aider les zones très rurales (ZRR)

Possibilité de faire un contrat de développement rural -état , région-

Le maire ne souhaite pas d'engagement sur le CDCI tel que proposé tant que le Village vacances de Scoeux n'est pas pris en compte du fait de la disproportion pour une seule commune (engagements financiers pour la réhabilitation) .

Les différents avis des élus

Intérêt d'une COM COM plus développée

Compensation des 250 000 €

Mutualisation des moyens avec des communes centrées

Souhait de voir les impôts locaux rester sur le territoire de proximité

Etendue du territoire communautaire

Vote : A la question

Qui est contre le SDCI : 6 voix : D. CHASSEING, Carla LELIEVRE, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE, Christian MADRANGE, Emilie CHARTAGNAC

Qui est pour le SDCI : 6 voix : M. CHASTAGNAC, F. TAVERT, B. RUAL, M. LAGARDE D. CLEDAT – procuration JP GOUMONDIE

Abstentions : 2 voix : R. BESNIER, G. MORATILLE

Devant le résultat du vote, la voix du maire est prépondérante.

En conséquence, le projet du CDCI tel que proposé par le préfet est rejeté.

.5- Avenant à la DSP avec la Lyonnaise des Eaux

Assujettissement du service de l'eau à la TVA

Modifications des dates de versement à la collectivité pour plus de cohérence /facturations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 voix pour, 1 abstention (A SAGE) pour l'avenant n° 1 à la DSP avec la Lyonnaise des eaux.

6-Creances irrécouvrables

Mr l'Inspecteur du Trésor public informe la mairie que 11 créances sont restées irrécouvrables du fait d'insolvabilité, de montant inférieur au seuil de poursuite, de décès, d'absence de renseignement.

Le montant s'élève à 728.16 € pour les exercices allant de 2009 à 2013.

7- les projets de travaux 2016

Etude de faisabilité à la Maison de l'Arbre

L'objectif est de rendre cet outil plus attractif en se faisant aider d'un bureau d'études avec les axes d'évolution suivants

La moderniser avec les nouvelles techniques de communication (informatique, bornes interactives par exemple...),

Augmenter sa fréquentation,

Pérenniser un temps d'animateur nature

Développer les activités connexes (parc animalier, jeux nature pour enfants...)

Créer un espace reposant dans la châtaigneraie

Relier le verger conservatoire avec le musée de la pomme et la cidrerie (réaliser un film sur la récolte, la production)

Défense incendie

Route du Mont Gargan

Impasse de la Maisonneuve

(les arrêtés de subvention sont signés)

Accessibilité de la Poste

Réalisation en 2016

Projet de résidence sénior

Le projet a évolué en résidence multi générationnelles adaptée à la dépendance en partenariat avec le Mutualité Française du Limousin et Polygone en qualité de bailleur social.

Achat du presbytère en cours

Projet d'achat de la maison Barrau (estimée à 40 000€)

Salle des fêtes

Création de WC et réaménagement de l'espace bar en prenant en compte des obligations d'accessibilité (cout 52000€ subventionné pour 25000 € par DETR).

Interconnexion avec l'eau de Treignac est quasiment achevée

Lotissement Maison neuve

L'autorisation de travaux est déposée.

Eclairage public

Une demande est faite pour installer un éclairage public sur la route desservants la MAS.

8- questions diverses

Renouvellement du contrat d'assurance pour le personnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction du contrat avec la CNP.

Compétences optionnelles du syndicat d'électrification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la signature des compétences optionnelles éclairage public et téléphonie avec le syndicat d'électrification.

Daims

Agrément reconduit

Projets de résidence d'écrivains dans la maison de Marcelle Delpastre est proposée par Mr Sage. Pour ce projet il faut rencontre Mr Pathier et se rapprocher du cercle régional du Livre.

Communication sur le pole viande locale transmis aux élus et à l'EPHAD

Amélioration du réseau SFR, la commune a reçu une information concernant l'augmentation du débit internet par le mobile au pylône du Mons

Centre équestre

En attente du paiement des prestations de l'été 2015 qui rend la trésorerie du centre équestre précaire et afin de pérenniser l'activité une demande de subvention de 5 000.00€ est sollicitée auprès de la mairie

R Besnier, L Ter Heide et M Chastagnac ne prennent pas part au vote du fait de leur qualité de membres du bureau de l'association REC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de la subvention..